



Exploration Midland inc.

États financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 septembre 2025 et 2024



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires d'Exploration Midland inc.

Notre opinion

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Exploration Midland inc. et de sa filiale (collectivement, la Société) aux 30 septembre 2025 et 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (Normes IFRS de comptabilité).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société, qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière aux 30 septembre 2025 et 2024;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- les notes annexes, qui comprennent les informations significatives sur les méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada. Nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 30 septembre 2025. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2500, Montréal (Québec) Canada H3B 4Y1
Tél. : +1 514 205-5000, Téléc. : +1 514 876-1502, Téléc. courriel : ca_montreal_main_fax@pwc.com

ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Question clé de l'audit

Évaluation des indices de dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation

Se référer à la note 2 – Informations significatives sur les méthodes comptables, note 3 – Estimations et jugements comptables critiques et note 5 – Actifs d'exploration et d'évaluation des états financiers consolidés.

Au 30 septembre 2025, la valeur comptable des actifs d'exploration et d'évaluation totalisait 37 075 019 \$.

La valeur comptable des propriétés minières et des actifs d'exploration et d'évaluation (E&E) fait l'objet d'un test de dépréciation uniquement lorsqu'il existe des indicateurs de dépréciation. Pour les actifs d'E&E, la direction doit notamment porter un jugement sur, entre autres, les éléments suivants, afin de déterminer s'il y a lieu ou non de procéder à un test de dépréciation : i) les droits d'exploration ont expiré ou expireront dans un avenir proche et il n'est pas prévu qu'ils soient renouvelés; ii) d'importantes dépenses d'E&E ultérieures de ressources minérales dans la zone spécifique ne sont ni prévues au budget ni programmées; et iii) l'E&E de ressources minérales dans la zone spécifique n'a pas mené à la découverte de quantités de ressources minérales commercialement viables et la Société a décidé de cesser de telles activités dans la zone spécifique.

La perte de valeur totale des actifs d'E&E s'élève à 1 072 954 \$ pour l'exercice clos le 30 septembre 2025. Aucune reprise de perte de valeur n'a été comptabilisée pour les périodes considérées.

Traitement de la question clé de l'audit dans le cadre de notre audit

Notre approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes :

- Évaluer les jugements portés par la direction aux fins de l'identification des indices de dépréciation des actifs d'E&E en effectuant notamment ce qui suit:
 - Obtenir, pour l'ensemble des titres miniers, par référence aux registres gouvernementaux, les évidences nécessaires pour évaluer i) le droit de prospection la zone spécifique et ii) les dates d'échéance des titres.
 - Lire les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et obtenir les approbations des budgets afin i) de témoigner de la poursuite et de la planification des dépenses d'E&E, et ii) d'évaluer s'il existe des données pour indiquer que l'extraction de la ressource dans la zone spécifique n'est pas commercialement viable et que la direction a décidé d'abandonner les activités dans la zone spécifique.



Nous avons considéré cette question comme étant une question clé de l'audit en raison Nous avons considéré cette question comme étant une question clé de l'audit en raison i) de l'importance des actifs d'E&E et ii) des jugements posés par la direction pour évaluer l'existence d'indices de dépréciation se rapportant aux actifs d'E&E. De ce fait, les procédures se rapportant à ces jugements de la direction ont fait intervenir un niveau élevé de subjectivité.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;



- nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités du groupe de la Société pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du groupe, et assumons l'entièvre responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Maxime Guilbault.

/s/PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

Montréal (Québec)
Le 4 décembre 2025

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique no. A128042

Exploration Midland inc.

États consolidés de la situation financière
Aux 30 septembre 2025 et 2024
(en dollars canadiens)

| | Au 30 septembre | |
|--|------------------------|-------------------|
| | 2025 | 2024 |
| | \$ | \$ |
| Actifs | | |
| Actifs courants | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4) | 1 868 473 | 1 590 510 |
| Placements (note 4) | 6 671 200 | 3 175 000 |
| Comptes débiteurs | 147 691 | 197 742 |
| Taxes de vente à recevoir | 239 929 | 140 974 |
| Crédits d'impôt et droits miniers à recevoir | 136 406 | 70 911 |
| Actions cotées | 16 796 | 15 481 |
| Frais payés d'avance | 112 344 | 105 563 |
| Total actifs courants | 9 192 839 | 5 296 181 |
| Actifs non courants | | |
| Placements – portion non courante (note 4) | - | 500 000 |
| Actions cotées | 108 360 | 205 700 |
| Actifs au titre de droits d'utilisation (note 6) | 250 627 | 9 962 |
| Avances payées pour frais d'exploration | 159 142 | - |
| Actifs d'exploration et d'évaluation (note 5) | | |
| Propriétés d'exploration | 2 477 394 | 2 260 232 |
| Frais d'exploration et d'évaluation | 34 597 625 | 32 948 249 |
| | 37 075 019 | 35 208 481 |
| Total actifs non courants | 37 593 148 | 35 924 143 |
| Total de l'actif | 46 785 987 | 41 220 324 |
| Passifs | | |
| Passifs courants | | |
| Comptes créditeurs et charges à payer | 725 171 | 592 225 |
| Avances reçues pour travaux d'exploration | 207 702 | 1 089 493 |
| Passif lié à la prime sur les actions accréditives | 1 064 900 | - |
| Obligations locatives (note 6) | 22 392 | 16 612 |
| Total passifs courants | 2 020 165 | 1 698 330 |
| Passifs non courants | | |
| Obligations locatives – portion non courante | 236 125 | - |
| Total du passif | 2 256 290 | 1 698 330 |
| Capitaux propres | | |
| Capital social | 64 500 842 | 57 236 502 |
| Surplus d'apport | 7 011 061 | 6 840 786 |
| Déficit | (26 982 206) | (24 555 294) |
| Total des capitaux propres | 44 529 697 | 39 521 994 |
| Total du passif et des capitaux propres | 46 785 987 | 41 220 324 |

Événements postérieurs à la date du bilan (note 13)

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration

(s) Jean-Pierre Janson

Jean-Pierre Janson
Administrateur

(s) Gino Roger

Gino Roger
Président, administrateur

Exploration Midland inc.

États consolidés du résultat global

Pour les exercices terminés les 30 septembre 2025 et 2024
(en dollars canadiens)

| | Exercice 25 | Exercice 24 |
|--|--------------------|--------------------|
| | \$ | \$ |
| Produits | | |
| Honoraires de gestion de projets | 164 488 | 194 949 |
| Charges opérationnelles | | |
| Salaires (note 8) | 869 187 | 912 811 |
| Rémunération à base d'actions (note 8) | 121 481 | 148 618 |
| Frais de bureau et autres | 250 115 | 276 179 |
| Frais réglementaires | 46 244 | 43 101 |
| Conférences et relations avec les investisseurs | 331 497 | 287 738 |
| Honoraires professionnels | 275 492 | 332 936 |
| Amortissement | 29 674 | 29 892 |
| Exploration générale | 22 007 | 101 406 |
| Dépréciation d'actifs d'exploration et d'évaluation (note 5) | 1 072 954 | 1 349 257 |
| | 3 018 651 | 3 481 938 |
| Autres produits (charges) | | |
| Produits d'intérêts | 233 882 | 311 674 |
| Variation de la juste valeur des actions cotées | 80 402 | (2 191) |
| Frais financiers | (13 077) | (2 492) |
| | 301 207 | 306 991 |
| Résultat net avant impôt sur les bénéfices | (2 552 956) | (2 979 998) |
| Recouvrement d'impôt différé (note 10) | 428 710 | 1 026 852 |
| Résultat net et global | (2 124 246) | (1 953 146) |
| Résultat de base et dilué par action (note 9) | (0,02) | (0,02) |

Le résultat net et global est entièrement attribuable aux actionnaires d'Exploration Midland inc.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Exploration Midland inc.

États consolidés des variations des capitaux propres

Pour les exercices terminés les 30 septembre 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

| | Nombre d'actions en circulation | Capital social | Surplus d'apport | Déficit | Total des capitaux propres |
|---|--|-----------------------|-------------------------|---------------------|-----------------------------------|
| | | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Solde au 1^{er} octobre 2023 | 82 776 197 | 55 568 556 | 6 633 446 | (22 420 938) | 39 781 064 |
| Résultat net et global | - | - | - | (1 953 146) | (1 953 146) |
| Placement privé | 666 666 | 300 000 | - | - | 300 000 |
| Placement privé accréditif | 3 427 895 | 2 394 798 | - | - | 2 394 798 |
| Moins : la prime | - | (1 026 852) | - | - | (1 026 852) |
| | 3 427 895 | 1 367 946 | - | - | 1 367 946 |
| Rémunération à base d'actions | - | - | 207 340 | - | 207 340 |
| Frais d'émission d'actions | - | - | - | (181 210) | (181 210) |
| Solde au 30 septembre 2024 | 86 870 758 | 57 236 502 | 6 840 786 | (24 555 294) | 39 521 994 |

| | Nombre d'actions en circulation | Capital social | Surplus d'apport | Déficit | Total des capitaux propres |
|---|--|-----------------------|-------------------------|---------------------|-----------------------------------|
| | | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Solde au 1^{er} octobre 2024 | 86 870 758 | 57 236 502 | 6 840 786 | (24 555 294) | 39 521 994 |
| Résultat net et global | - | - | - | (2 124 246) | (2 124 246) |
| Placement privé | 3 806 819 | 1 250 000 | - | - | 1 250 000 |
| Placement privé accréditif | 16 773 000 | 7 507 950 | - | - | 7 507 950 |
| Moins : la prime | - | (1 493 610) | - | - | (1 493 610) |
| | 16 773 000 | 6 014 340 | - | - | 6 014 340 |
| Rémunération à base d'actions | - | - | 170 275 | - | 170 275 |
| Frais d'émission d'actions | - | - | - | (302 666) | (302 666) |
| Solde au 30 septembre 2025 | 107 450 577 | 64 500 842 | 7 011 061 | (26 982 206) | 44 529 697 |

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Exploration Midland inc.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés les 30 septembre 2025 et 2024
(en dollars canadiens)

| | Exercice 25 | Exercice 24 |
|--|--------------------|--------------------|
| | \$ | \$ |
| Flux de trésorerie liés aux : | | |
| Activités d'exploitation | | |
| Résultat net | (2 124 246) | (1 953 146) |
| Ajustement pour : | | |
| Rémunération à base d'actions (note 8) | 121 481 | 148 618 |
| Amortissement | 29 674 | 29 892 |
| Dépréciation d'actifs d'exploration et d'évaluation (note 3) | 1 072 954 | 1 349 257 |
| Variation de la juste valeur des actions cotées | (80 402) | 2 191 |
| Recouvrement d'impôt différé (note 10) | (428 710) | (1 026 852) |
| | (1 409 249) | (1 450 040) |
| Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement | | |
| Comptes débiteurs | 50 051 | 27 205 |
| Taxes de vente à recevoir | (98 955) | (28 665) |
| Frais payés d'avance | (6 781) | (3 410) |
| Comptes créditeurs et charges à payer | 11 078 | (511 918) |
| Avances reçues pour travaux d'exploration | (881 791) | 369 497 |
| | (926 398) | (147 291) |
| | (2 335 647) | (1 597 331) |
| Activités de financement | | |
| Remboursement de capital – obligations locatives | (28 434) | (34 496) |
| Placement privé | 1 250 000 | 300 000 |
| Placement privé accréditif | 7 507 950 | 2 394 798 |
| Frais d'émission d'actions | (302 666) | (181 210) |
| | 8 426 850 | 2 479 092 |
| Activités d'investissement | | |
| Additions de placements | (6 571 200) | (2 875 000) |
| Encaissements de placements à maturités | 3 575 000 | 2 500 000 |
| Disposition d'actions cotées | 176 427 | 102 759 |
| Additions aux propriétés d'exploration | (558 964) | (418 300) |
| Paiements reçus sur options de propriétés d'exploration | 162 500 | 1 130 000 |
| Disposition de propriétés d'exploration | 75 000 | - |
| Avances payées pour frais d'exploration | (159 142) | - |
| Additions aux frais d'exploration et d'évaluation | (2 575 649) | (2 506 179) |
| Crédits d'impôt et droits miniers reçus | 62 788 | 321 676 |
| | (5 813 240) | (1 745 044) |
| Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie | 277 963 | (863 283) |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie - au début | 1 590 510 | 2 453 793 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie - à la fin | 1 868 473 | 1 590 510 |

Voir note 12 pour des informations additionnelles.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Exploration Midland inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Pour les exercices terminés les 30 septembre 2025 et 2024

1. CONSTITUTION ET NATURE DES ACTIVITÉS

Exploration Midland inc. (« la Société »), constituée au Canada le 2 octobre 1995 et régie par la Loi sur les sociétés par actions (Québec), est une entreprise d'exploration minière. Les activités de la Société consistent à acquérir et explorer des propriétés minières. L'adresse de son siège social est le 1, Place Ville-Marie, bureau 4000, Montréal, Québec, H3B 4M4. Les actions de la Société sont cotées à la Bourse de croissance TSX (la « Bourse ») sous le symbole MD.

Jusqu'à ce qu'il soit déterminé qu'elles contiennent des réserves ou des ressources minérales économiquement exploitables, les propriétés sont classées comme propriétés d'exploration. Le recouvrement des actifs d'exploration et d'évaluation dépend de la découverte de réserves et de ressources économiquement récupérables, de l'obtention et du maintien de titres et d'intérêt bénéficiaire dans les propriétés, de la capacité d'obtenir le financement nécessaire à l'exploration et de la vente profitable des actifs. La Société devra obtenir périodiquement de nouveaux fonds pour poursuivre ses activités et, malgré le fait qu'elle a réussi dans le passé, il n'y a aucune garantie de réussite pour l'avenir.

Bien que la Société ait pris des mesures pour vérifier le droit de propriété concernant les biens miniers dans lesquels elle détient une participation conformément aux normes de l'industrie visant la phase courante d'exploration de ces biens, ces procédures ne garantissent pas le titre de propriété à la Société. Le titre de propriété peut être assujetti à des accords antérieurs non reconnus et peut ne pas être conforme aux exigences en matière de réglementation.

2. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

2.1 Base d'établissement

Les présents états financiers consolidés (les « États Financiers ») ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») (« Normes IFRS de comptabilité »). Les conventions comptables, les méthodes de calcul et de présentation appliquées dans les présents États Financiers sont conformes aux conventions et aux méthodes utilisées au cours de l'exercice financier précédent. Les États Financiers ont été approuvés et autorisés pour publication par le conseil d'administration le 4 décembre 2025.

2.2 Base d'évaluation

Ces États Financiers ont été préparés selon la base du coût historique à l'exception de certains actifs à la juste valeur.

2.3 Consolidation

Les États Financiers comprennent ses comptes et ceux de sa filiale à part entière, Métaux de base Midland inc. (« MBM »). La Société contrôle une entité lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci. MBM est entièrement consolidée à partir de la date à laquelle la Société en obtient le contrôle et est déconsolidée à partir de la date à laquelle elle en perd le contrôle. Tous les comptes et opérations inter-sociétés sont éliminés.

L'information financière de la filiale sont établis pour la même période de présentation de l'information financière que la société mère et selon les mêmes méthodes comptables.

Exploration Midland inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Pour les exercices terminés les 30 septembre 2025 et 2024

2.4 Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les États Financiers sont présentés en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle de la Société et de sa filiale.

2.5 Actifs et activités d'exploration contrôlés conjointement

Un actif contrôlé conjointement implique le contrôle conjoint et permet la possession conjointe par la Société et d'autres entrepreneurs d'actifs apportés ou acquis aux fins des activités contrôlées conjointement, sans la création d'une société, d'une association ou d'une autre entité.

Lorsque les activités de la Société sont effectuées par l'entremise d'actifs et d'activités d'exploration contrôlés conjointement, les États Financiers englobent la quote-part des actifs et des passifs de la Société dans les activités, de même lorsqu'appllicable, la quote-part des produits et des charges.

2.6 Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

a) Actifs financiers

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier sont expirés, ou lorsque l'actif financier et tous les risques et avantages importants ont été transférés.

Les actifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur. Si l'actif financier n'est pas ultérieurement comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net, alors l'évaluation initiale inclut les frais de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou la génération de l'actif. Lors de la comptabilisation initiale, la Société classe ses instruments financiers dans les catégories suivantes, selon les fins pour lesquelles les instruments ont été acquis.

Actions cotées évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net :

Les actions cotées évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net sont des placements en titres de capitaux propres initialement comptabilisés à la juste valeur et ultérieurement évaluées à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées à l'état consolidé du résultat global.

Au coût amorti :

Les actifs financiers au coût amorti sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui se composent exclusivement de paiements de capital et d'intérêt détenus dans le cadre d'un modèle d'affaires dont le but est de percevoir ces montants. Les actifs financiers au coût amorti sont initialement comptabilisés au montant qu'il est prévu de recevoir moins, lorsqu'elle est significative, une décote pour les ramener à la juste valeur. Ultérieurement, les actifs financiers au coût amorti sont évalués en utilisant la méthode du taux d'intérêt en vigueur, diminué d'une provision pour les pertes anticipées. La trésorerie, les placements et les comptes débiteurs sont classés dans cette catégorie.

Exploration Midland inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Pour les exercices terminés les 30 septembre 2025 et 2024

b) Passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

Passifs financiers évalués au coût amorti

Les comptes créditeurs et charges à payer et avances reçues pour travaux d'exploration sont initialement comptabilisés au montant devant être payé moins, lorsqu'elle est significative, une décote pour ramener ce montant à la juste valeur. Ultérieurement, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

c) Dépréciation d'actifs financiers

Au coût amorti :

La perte attendue représente l'écart entre le coût amorti de l'actif financier et la valeur actuelle des futurs flux de trésorerie anticipés, actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'instrument. La valeur comptable de l'actif est réduite de ce montant soit directement, soit indirectement par le biais d'un compte de correction de valeur. Les provisions pour les pertes anticipées sont ajustées à la hausse ou à la baisse lors des périodes ultérieures si le montant de la perte anticipée augmente ou diminue. La Société applique la méthode simplifiée permise par IFRS 9 aux créances clients qui exige la comptabilisation des pertes attendues pour la durée de vie dès la comptabilisation initiale de ces créances.

2.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprend l'encaisse, les soldes en banque et des placements liquides à court terme dont l'échéance originale est d'au plus trois mois ou encaissable en tout temps sans pénalités.

2.8 Crédits d'impôt et droits miniers à recevoir

La Société a droit à des crédits d'impôt remboursable sur les frais admissibles engagés et à des crédits de droits remboursables sur les pertes selon la Loi concernant les droits sur les mines. Ces crédits sont imputés en réduction des frais d'exploration et d'évaluation engagés. Étant donné que la Société a l'intention de réaliser la valeur de ses actifs et de ses dettes à travers la vente de ses actifs d'exploration et d'évaluation, l'impôt différé a été calculé en conséquence.

2.9 Actifs d'exploration et d'évaluation

Les actifs d'exploration et d'évaluation (« E&E ») sont constitués des coûts d'acquisition des droits miniers pour chaque propriété d'exploration et de frais d'E&E. Les coûts engagés avant l'acquisition des droits miniers sont comptabilisés aux résultats au moment où ils sont engagés.

Les actifs d'E&E comprennent les droits miniers dans des propriétés d'exploration, payés ou acquis par un regroupement d'entreprises ou une acquisition d'actifs, ainsi que les coûts liés à la recherche de dépôts minéralisés ayant un potentiel économique ou pour obtenir plus d'information sur les dépôts minéralisés existants. Les droits miniers sont regroupés par zone d'intérêt et sont présentés en tant que propriétés d'exploration.

Les droits miniers sont comptabilisés au coût d'acquisition moins les dévaluations accumulées pour chaque zone d'intérêt.

Exploration Midland inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices terminés les 30 septembre 2025 et 2024

Les frais d'E&E pour chaque zone d'intérêt sont capitalisés (nets des frais d'E&E rechargés aux partenaires) et comprennent les coûts associés à la prospection, à l'échantillonnage, à l'excavation de tranchées, au forage et à d'autres travaux nécessaires dans la recherche de minerai comme les études topographiques, géologiques, géochimiques et géophysiques. Les frais d'E&E reflètent les coûts liés à l'établissement de la viabilité technique et commerciale de l'extraction d'une ressource minérale identifiée par l'exploration ou acquis par un regroupement d'entreprises ou par une acquisition d'actifs.

Les frais d'E&E incluent les coûts pour :

- établir le volume et la qualité des dépôts par des activités de forage de carottes, d'excavation de tranchées et d'échantillonnage dans un gisement de minerai;
- déterminer les méthodes optimales d'extraction et les procédés métallurgiques et de traitement;
- les études relatives à l'arpentage, au transport et aux besoins d'infrastructures;
- les activités relatives aux permis; et
- les évaluations économiques afin de déterminer si le développement de la matière minéralisée est commercialement justifié, y compris des études sur la portée, la préfaisabilité et la faisabilité finale.

Les frais d'E&E comprennent les frais généraux directement attribuables aux activités associées.

Les flux de trésorerie attribuables aux frais d'E&E capitalisés sont classés dans les activités d'investissement dans le tableau consolidé des flux de trésorerie.

De temps à autre, la Société peut acquérir ou vendre une propriété conformément aux modalités d'une entente d'option. Compte tenu du fait que les options sont exercées entièrement à la discrétion du détenteur de l'option, les montants à payer ou à recevoir ne sont pas comptabilisés. Les paiements d'option sont comptabilisés lorsque versés ou reçus. Le produit de la cession d'actifs d'E&E est appliqué contre les coûts d'acquisition des titres miniers reliés, puis contre les frais d'E&E pour la zone d'intérêt reliée et tout résiduel est présenté à l'état consolidé du résultat global à moins que des travaux soient contractuellement requis par la Société, auquel cas le gain résiduel est différé et sera appliqué contre les déboursés contractuels lorsqu'ils seront effectués.

Les fonds reçus de partenaires sur certaines propriétés où la Société est l'opérateur, afin d'y effectuer des travaux d'exploration tel que stipulé dans les ententes, sont comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière comme avances reçues pour travaux d'exploration à venir. Ces avances sont réduites au fur et à mesure que les travaux d'exploration sont effectués. Les frais de gestion reçus lorsque la Société est l'opérateur sont enregistrés à l'état consolidé du résultat global lorsque les frais d'E&E sont rechargés au partenaire. Lorsque le partenaire est l'opérateur, les frais de gestion sont comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière dans les frais d'E&E.

2.10 Dévaluation des actifs non financiers

La valeur comptable des actifs non financiers est passée en revue à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication de dépréciation.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur du temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent pas être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère, par leur utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (« unité génératrice de trésorerie » ou « UGT »).

Exploration Midland inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Pour les exercices terminés les 30 septembre 2025 et 2024

Le niveau identifié par la Société pour effectuer un test de dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation et des propriétés minières correspond à chaque propriété minière.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées à l'état consolidé du résultat global. Les pertes de valeur comptabilisées au titre d'une UGT sont réparties entre les actifs de l'unité au prorata.

2.11 Impôt sur le bénéfice

Les impôts sur les résultats ou la perte pour les périodes présentées comprennent les impôts exigibles et les impôts différés. L'impôt est constaté sur le résultat ou la perte sauf dans la mesure où il est lié à des éléments constatés directement dans les capitaux propres, auquel cas il est constaté dans les capitaux propres.

La charge d'impôts exigibles correspond au montant d'impôts payables prévu sur les bénéfices imposables pour l'exercice, en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur à la fin de la période, ajustée pour les modifications aux impôts payables à l'égard des exercices précédents. La direction évalue périodiquement les positions adoptées dans les déclarations de revenus en ce qui a trait aux situations où la réglementation fiscale applicable est sujette à interprétation. Elle établit des provisions lorsqu'approprié en se fondant sur les montants qu'elle s'attend devoir payer aux autorités fiscales.

Les impôts différés sont comptabilisés à l'aide de la méthode du passif au bilan, en tenant compte des écarts temporaires entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans les États Financiers. Les écarts temporaires ne sont pas considérés, s'ils découlent de la constatation initiale d'un écart d'acquisition ou de la constatation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises qui au moment de la transaction n'affecte ni le profit ou la perte comptable ni fiscale. Le montant des impôts différés considéré reflète la façon de recouvrer ou régler la valeur comptable anticipée des actifs et des passifs, en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de présentation de la situation financière.

Un actif d'impôts différés est constaté uniquement dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible de façon à ce que l'actif puisse être utilisé.

Les actifs et les passifs d'impôts différés sont présentés comme non exigibles et sont compensés lorsqu'un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs d'impôts exigibles contre les passifs d'impôts exigibles existe et lorsque les actifs et les passifs d'impôts différés ont trait à des impôts perçus par la même autorité fiscale, soit à l'égard de la même entité taxable ou de différentes entités taxables lorsqu'il y a intention d'acquitter le montant net des soldes.

2.12 Capitaux propres

Le capital social représente le montant reçu à l'émission des actions. Les bons de souscription représentent l'allocation du montant reçu à l'émission d'unités ainsi que la charge comptabilisée pour les bons de souscription courtier liés à des financements.

Le surplus d'apport inclut les charges reliées aux options sur actions jusqu'à l'exercice de ces options et les bons de souscription expirés et non exercés. Le déficit comprend l'ensemble des profits et pertes non distribués de la période en cours et des périodes antérieures et les frais d'émission d'actions.

Le produit d'un placement d'unités est réparti entre les actions et les bons de souscription au prorata de leur valeur établie à l'aide de la méthode d'évaluation Black-Scholes.

Exploration Midland inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Pour les exercices terminés les 30 septembre 2025 et 2024

2.13 Actions accréditives

La Société finance certains frais d'E&E au moyen de l'émission d'actions accréditives. Les déductions fiscales de dépenses relatives aux ressources sont renoncées en faveur des investisseurs conformément à la législation fiscale qui s'applique. L'écart entre le montant constaté en actions ordinaires et le montant payé par les investisseurs pour les actions (la « prime ») mesuré au moyen de la méthode résiduelle est constaté à titre de prime liée aux actions accréditives, laquelle est renversée dans le résultat comme recouvrement d'impôt différé lorsque les dépenses admissibles sont encourues. La Société constate un passif d'impôt différé pour les actions accréditives et une charge d'impôt différé au moment où les frais admissibles sont engagés.

2.14 Rémunération à base d'actions

La Société gère un régime de rémunération fondé sur des actions et réglé en instruments de capitaux propres à l'intention des administrateurs, employés et consultants qui y sont admissibles. Le plan de la Société ne comporte pas d'option de règlement en espèce.

Un individu est considéré comme un employé lorsqu'il est un employé au sens juridique ou fiscal (employé direct) ou s'il offre des services similaires à ceux fournis par un employé direct, incluant les administrateurs de la Société. La charge est constatée sur la durée d'acquisition des droits pour les employés et sur la durée prévue au contrat des services rendus pour les non-employés.

La rémunération fondée sur des actions est ultimement comptabilisée en charges à l'état consolidé du résultat global ou capitalisée dans les frais d'E&E à l'état consolidé de la situation financière (sauf pour les bons de souscription courtier) selon la nature du paiement et la contrepartie est portée au crédit des surplus d'apport.

Dans les cas où des périodes ou des conditions d'acquisition de droits s'appliquent, la charge est répartie sur la période d'acquisition en fonction de la meilleure estimation disponible du nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue.

Les conditions d'acquisition non liées au marché font partie des hypothèses portant sur le nombre d'options qui, selon les attentes, deviendront exerçables. Les estimations sont ensuite révisées lorsqu'il y a des indications à l'effet que le nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue diffère des estimations précédentes.

Au moment de l'exercice d'une option sur actions, les produits reçus moins les coûts de transaction directement attribuables sont portés au capital social. Les charges accumulées reliées aux options sur actions comptabilisées au surplus d'apport sont alors transférées au capital social.

2.15 Résultat par action

Le résultat par action est calculé en utilisant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le résultat dilué par action est calculé en utilisant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice en considérant l'effet de dilution des bons de souscription et des options d'achat d'actions à moins qu'elles aient un effet anti-dilutif.

2.16 Information sectorielle

La Société est présentement active dans un seul secteur soit l'acquisition, l'exploration et l'évaluation de propriétés d'exploration. Toutes les activités de la Société se déroulent au Canada.

Exploration Midland inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Pour les exercices terminés les 30 septembre 2025 et 2024

2.17 Modifications des normes comptables

IFRS 18, Présentation et informations à fournir dans les états financiers

Le 9 avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18 afin d'améliorer la présentation de l'information sur la performance financière. La nouvelle norme remplace IAS 1 Présentation des états financiers. Elle reprend de nombreuses exigences de l'IAS 1 sans modification. IFRS 18 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027, l'application anticipée étant autorisée. La nouvelle norme comptable apporte des changements importants à la structure des états des résultats et introduit de nouveaux principes d'agrégation et de désagrégation de l'information. L'incidence de l'adoption des modifications n'a pas encore été déterminée par la Société.

Modifications d'IFRS 9 Instruments financiers et d'IFRS 7 Informations à fournir sur les instruments financiers

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications IFRS 9 et d'IFRS 7 afin de répondre aux questions récentes soulevées dans la pratique et afin d'inclure de nouvelles exigences non seulement pour les institutions financières, mais aussi pour les sociétés. Entre autres, l'IASB a clarifié la date de comptabilisation et de décomptabilisation de certains actifs et passifs financiers, avec une nouvelle exception pour certains passifs financiers réglés par un système de transfert électronique de fonds. Les modifications apportées à IFRS 9 et IFRS 7 entreront en vigueur pour les rapports annuels ouverts à compter du 1er janvier 2026, l'application anticipée étant autorisée. L'incidence de l'adoption des modifications n'a pas encore été déterminée par la Société.

3. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES

Lorsqu'elle prépare les États Financiers, la direction pose un certain nombre de jugements, d'estimations et d'hypothèses quant à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer des jugements, des estimations et des hypothèses posés par la direction et ils seront rarement identiques aux résultats estimés. L'information sur les jugements significatifs qui ont la plus grande incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges est présentée ci-après.

3.1 Dépréciation des actifs d'E&E

L'évaluation des faits et circonstances démontrant l'existence d'un quelconque indice qu'un actif a pu se déprécier ou a pu reprendre de la valeur est un processus subjectif qui implique du jugement et souvent un certain nombre d'estimations et d'interprétations.

Pour les actifs d'E&E, la direction doit notamment porter un jugement sur, entre autres, les éléments suivants afin de déterminer s'il y a lieu ou non de procéder à un test de dépréciation : les droits d'exploration ont expiré ou expireront dans un avenir proche et il n'est pas prévu qu'ils soient renouvelés; d'importantes dépenses d'E&E ultérieures de ressources minérales dans la zone spécifique ne sont ni prévues au budget ni programmées; l'E&E de ressources minérales dans la zone spécifique n'a pas mené à la découverte de quantités de ressources minérales commercialement viables et la Société a décidé de cesser de telles activités dans la zone spécifique; ou encore, des données suffisantes existent pour indiquer que, bien qu'il soit probable qu'un développement dans la zone spécifique se poursuivra, la valeur comptable de l'actif d'E&E ne sera probablement pas récupérée dans sa totalité à la suite du développement réussi ou de la vente.

S'il existe un indice qu'un actif a pu se déprécier ou reprendre de la valeur, la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement doit être estimée. Lorsque certains droits d'exploration dans une zone d'intérêt ont expiré ou expireront dans un avenir proche, les coûts d'acquisition de ces droits sont dépréciés au prorata.

Exploration Midland inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Pour les exercices terminés les 30 septembre 2025 et 2024

La perte de valeur totale des actifs d'E&E s'élève à 1 072 954 \$ pour l'exercice terminé le 30 septembre 2025 (« Exercice 25 ») (1 349 257 \$ pour l'exercice terminé le 30 septembre 2024 (« Exercice 24 »)). Aucune reprise de perte de valeur n'a été comptabilisée pour les périodes considérées.

3.2 Impôt différé

L'évaluation de la probabilité d'un bénéfice imposable futur implique le jugement. Un actif d'impôt différé est comptabilisé dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables seront disponibles en réduction desquels des écarts temporaires déductibles ainsi que le report des crédits d'impôt non utilisés et les pertes d'impôt non utilisées pourront être imputés. La détermination de l'objectif de réalisation ou règlement des actifs et des passifs de la Société, qui devrait être par la vente des actifs de la Société implique également le jugement.

4. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET PLACEMENTS

Au 30 septembre 2025, la trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que les placement inclus de la trésorerie pour 368 473 \$ et des certificats de placement garantis (« CPG ») dont les intérêts sont payables annuellement, portant intérêt à des taux entre 2,5 % et 5,25 %, avec des échéances entre le 19 novembre 2025 et le 30 juillet 2026 et la valeur à l'échéance est de 8 444 911 \$. Le solde des financements accréditifs non encore dépensé selon les restrictions imposées par le financement complété le 25 juillet 2025 représente 5 058 037 \$ au 30 septembre 2025 et ce solde est inclus dans les placements.

Au 30 septembre 2024, la trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que les placement inclus de la trésorerie pour 555 510 \$ et des CPG dont les intérêts sont payables annuellement, portant intérêt à des taux entre 4,2 % et 5,56 %, avec des échéances entre le 18 novembre 2024 et le 5 décembre 2025 et la valeur à l'échéance est de 4 939 693 \$.

5. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION

Le tableau suivant présente les coûts d'acquisition des projets d'exploration minières par région :

| Coûts d'acquisition | Au 30 sept. 2024 | Additions Nettes | Paiements sur options | Dépréciation | Au 30 sept. 2025 |
|---------------------|------------------------|---------------------|--------------------------|------------------|------------------------|
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Abitibi | 977 367 | 96 598 | - | (185 859) | 888 106 |
| Grenville | 60 269 | 37 006 | - | (63 237) | 34 038 |
| Baie James | 771 795 | 215 585 | (2 156) | (79 938) | 905 286 |
| Nord du Québec | 450 801 | 209 817 | - | (10 654) | 649 964 |
| | 2 260 232 | 559 006 | (2 156) | (339 688) | 2 477 394 |

| Coûts d'acquisition | Au 30 sept. 2023 | Additions Nettes | Paiements sur options | Dépréciation | Au 30 sept. 2024 |
|---------------------|------------------------|---------------------|--------------------------|------------------|------------------------|
| | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ |
| Abitibi | 1 062 927 | 98 412 | (85 000) | (98 972) | 977 367 |
| Grenville | 33 689 | 58 494 | (18 648) | (13 266) | 60 269 |
| Baie James | 1 336 277 | 194 027 | (702 852) | (55 657) | 771 795 |
| Nord du Québec | 450 480 | 77 659 | - | (77 338) | 450 801 |
| | 2 883 373 | 428 592 | (806 500) | (245 233) | 2 260 232 |

Exploration Midland inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Pour les exercices terminés les 30 septembre 2025 et 2024

Le tableau suivant présente les frais d'exploration et d'évaluation par région :

| Frais d'exploration et d'évaluation | Au 30 sept. 2024 | Additions nettes | Paiements sur options et disposition | | | Crédits d'impôt | Dépréciation | Au 30 sept. 2025 |
|-------------------------------------|-------------------|------------------|--------------------------------------|------------------|------------------|-----------------|-------------------|------------------|
| | | | \$ | \$ | \$ | | | |
| Abitibi | 16 671 766 | 730 270 | (75 000) | (54 616) | (542 187) | 16 730 233 | | |
| Grenville | 143 197 | 149 932 | - | - | (173 732) | | 119 397 | |
| Baie James | 10 786 540 | 1 193 682 | (160 344) | (61 132) | (17 347) | | 11 741 399 | |
| Nord du Québec | 5 346 746 | 672 385 | - | (12 535) | - | | 6 006 596 | |
| | 32 948 249 | 2 746 269 | (235 344) | (128 283) | (733 266) | | 34 597 625 | |

| Frais d'exploration et d'évaluation | Au 30 sept. 2023 | Additions nettes | Paiements sur options | Crédits d'impôt | Au 30 sept. | |
|-------------------------------------|-------------------|------------------|-----------------------|------------------|--------------------|-------------------|
| | | | | | 2023 | 2024 |
| Abitibi | 15 966 855 | 1 012 449 | (250 000) | (57 538) | - | 16 671 766 |
| Grenville | 1 004 634 | 291 164 | (81 352) | (2 438) | (1 068 811) | 143 197 |
| Baie James | 10 456 849 | 575 095 | (167 148) | (43 043) | (35 213) | 10 786 540 |
| Nord du Québec | 4 688 531 | 669 143 | - | (10 928) | - | 5 346 746 |
| | 32 116 869 | 2 547 851 | (498 500) | (113 947) | (1 104 024) | 32 948 249 |

Durant l'Exercice 25, la Société a déprécié partiellement des projets pour certains claims abandonnés pour 212 482 \$ (176 310 \$ durant l'Exercice 24) et radié des projets (ou des projets inclus dans ces projets) pour 860 472 \$ (1 172 947 \$ durant l'Exercice 24), car aucun programme d'exploration n'était prévu dans un avenir rapproché et/ou tous les claims avaient été abandonnés.

ABITIBI

5.1 Casault

Le 16 juin 2020, la Société a signé une entente d'option avec Wallbridge Mining Company Limited (« Wallbridge »), amendé subséquemment, en vertu de laquelle Wallbridge a l'option d'acquérir une participation de 50 % dans le projet Casault en contrepartie des termes suivants :

| | Paiements en espèces | Dépenses d'exploration |
|--|----------------------|------------------------|
| À la signature – complété | \$ 100 000 | \$ - |
| Le ou avant le 30 juin 2021 - complété | 110 000 | 750 000 |
| Le ou avant le 30 juin 2022 - complété | 110 000 | 1 000 000 |
| Le ou avant le 30 juin 2023 - complété | 130 000 | - |
| Le ou avant le 31 décembre 2023 – complété | - | 1 250 000 |
| Le ou avant le 30 juin 2024- complété | 150 000 | - |
| Le ou avant le 31 décembre 2026 | - | 2 000 000 |
| Total | 600 000 | 5 000 000 |

À la suite de l'exercice de cette première option de 50 %, Wallbridge aura l'option d'augmenter sa participation à 65 % (deuxième option) sur une période de deux ans en contrepartie de dépenses d'exploration ou un paiement en espèces de 6 000 000 \$. Wallbridge est l'opérateur.

Exploration Midland inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Pour les exercices terminés les 30 septembre 2025 et 2024

Certains claims du projet Casault sont assujettis à une redevance de 1 % des produits nets d'affinage (« NSR ») ; la Société peut, en tout temps, racheter la redevance, en totalité ou partie, en contrepartie du paiement d'une somme de 1 000 000 \$ pour chaque tranche de 0,5% de la redevance.

5.2 Heva

La Société détient le projet Heva et certains claims sont assujettis à une redevance NSR de 2 % dont la moitié peut être rachetée sur paiement de 1 000 000 \$.

5.3 Jouvex

Certains claims du projet Jouvex sont assujettis à une redevance de 1 % NSR rachetable en contrepartie du paiement d'une somme de 1 000 000 \$ pour chaque tranche de 0,5 % de la redevance. D'autres claims du projet sont assujettis à une redevance de 1 % NSR rachetable pour 1 000 000 \$ par tranche de 0,5 % de la redevance.

5.4 La Peltre

Le 9 juillet 2020, la Société a signé une entente d'option avec Probe pour le projet La Peltre. Le 6 septembre 2024, Probe a confirmé l'exercice de son option d'acquérir un intérêt de 50 % dans le projet La Peltre et a confirmé sa renonciation au droit d'exercer la deuxième option pour acquérir un intérêt supplémentaire de 15 % dans le projet. Probe est l'opérateur de la coentreprise. Probe a pu acquérir son intérêt de 50% en contrepartie de paiements en espèces ou en actions de 400 000 \$ et de l'exécution de travaux d'exploration pour 3 500 000 \$.

Certains claims du projet La Peltre sont assujettis à une redevance de 1 % sur le métal brut. Un autre claim est assujetti à une redevance de 1,5 % NSR rachetable pour 750 000 \$ par tranche de 0,75 % de la redevance.

5.5 Lac Esther

Le 30 octobre 2024, la Société a signé une entente de vente et de transfert avec O3 Mining Inc. (« O3 ») (acquis par Mines Agnico Eagle ltée (« Agnico Eagle ») en décembre 2024) par laquelle O3 a acheté le projet Lac Esther en contrepartie d'un paiement en espèces de 75 000 \$ et d'une redevance NSR de 2 % ; 50 % de la redevance NSR peut être rachetée pour 500 000 \$.

5.6 Laflamme

La Société détient 83,3 % du projet Laflamme.

5.7 Maritime-Cadillac

En vertu de l'entente signée en juin 2009 et amendée en novembre 2012 et mai 2013, Agnico Eagle et la Société sont en coentreprise sur le projet Maritime-Cadillac et les travaux futurs sont partagés selon le ratio 51 % Agnico Eagle - 49 % la Société. Le projet est assujetti à une redevance de 2 % NSR dont la moitié peut être rachetée sur paiement d'un montant de 1 000 000 \$.

5.8 Nantel-Fenelon

Le 29 juillet 2020, la Société a signé une entente de coentreprise avec Probe Metals inc. (« Probe ») sur trois projets qui incluent les projets Gaudet et Samson Nord-Ouest de la Société ainsi que le projet Nantel-Fenelon de Probe. Probe est l'opérateur.

Certains claims du projet Nantel-Fenelon sont assujettis à une redevance de 1 % NSR.

Exploration Midland inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Pour les exercices terminés les 30 septembre 2025 et 2024

5.9 Patris

La Société détient le projet Patris et certains claims sont assujettis à des redevances NSR variant de 1 % à 2 % rachetables par tranches pour un montant total de 7 000 000 \$.

Le 11 mai 2023, la Société a signé une entente d'option définitive avec une filiale indirecte à part entière de Société aurifère Barrick (« Barrick ») en vertu de laquelle Barrick pouvait acquérir une participation de 75 % du projet Patris en contrepartie de paiements en espèce totalisant 1 017 500 \$ (110 000 \$ complété) et de travaux d'exploration pour un montant total de 16 575 000 \$ (5 551 305 \$ complété) sur une période de huit ans. Le 9 mai 2025, Barrick a avisé la Société qu'elle terminait l'entente d'option signée le 11 mai 2023 sur le projet Patris.

GRENVILLE

5.10 Tête-Nord

La Société a assemblé le projet Tête-Nord par désignation sur carte et par acquisition. Certains claims sont assujettis à des redevances NSR de 2 % rachetables par tranches pour un montant total de 9 000 000 \$.

Le 1er décembre 2021 et tel qu'amendé, la Société a signé une entente d'option avec Rio Tinto Exploration Canada inc. (« RTEC ») sur le projet Tête-Nord. En vertu de cette entente, RTEC pouvait acquérir une participation initiale de 50 % du projet Tête Nord sur une période de quatre ans, en honorant les conditions suivantes : paiements en espèces de 500 000 \$ (400 000 \$ complété) et dépenses d'exploration de 4 000 000 \$ (complété). Le 18 novembre 2024, RTEC a avisé la Société qu'elle terminait l'entente d'option.

5.11 Weedon

Après évaluation des données et du projet dans son ensemble, la Société a pris la décision en mai 2024 d'abandonner le projet Weedon et a procédé à sa radiation pour un total de 1 081 394 \$ (12 583 \$ de coût de propriétés et 1 068 811 \$ de frais d'exploration) reflétant une valeur recouvrable de zéro \$.

BAIE-JAMES

5.12 Éléonore

Le 13 juin 2016, une entente de coentreprise (50 % - 50 %) a été signée et est maintenant détenue par La Pulga Mining Corp. (« La Pulga ») permettant ainsi à La Pulga et la Société de coopérer et combiner leurs efforts pour explorer le projet Éléonore. Le projet est située environ 12 kilomètres au sud-est et au nord-ouest du gisement Éléonore de Dhilmar Éléonore inc. La Pulga est l'opérateur. Chaque partenaire a obtenu une royauté NSR de 0,5 % en contrepartie mutuelle de la constitution de la coentreprise.

5.13 BJ Lithium

Le 13 juin 2023, la Société a signé une entente d'option avec RTEC, amendée le 22 avril 2024, pour 11 projets de lithium dans la région de la Baie-James incluant Corvette, Mythril-Est, Chisaayuu, Galinée, Moria, Shire, Komo, Warp, Sulu, Picard et Wookie. Le 14 novembre 2025, RTEC a avisé la Société de son intention de se concentrer sur le projet Galinée, et ainsi exclure les 10 autres projets de l'entente d'option.

Exploration Midland inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Pour les exercices terminés les 30 septembre 2025 et 2024

En vertu de l'entente d'option, RTEC peut acquérir une participation initiale de 50 % (la première option) du projet Galinée sur une période de 5 ans, en honorant les conditions suivantes :

| | Paiements en espèces | Dépenses d'exploration |
|---|-------------------------|---------------------------|
| | \$ | \$ |
| Paiement initial (complété le 3 octobre 2023) | 500 000 | - |
| Le ou avant le 6 juin 2024 (complété) | 100 000 | - |
| Le ou avant le 24 août 2024 (complété) | 100 000 | - |
| Le ou avant le 24 août 2025 (complété) | 162 500 | - |
| Le ou avant le 24 août 2026 | 162 500 | - |
| Le ou avant le 24 août 2027 | 162 500 | - |
| Le ou avant le 24 août 2028 | 162 500 | - |
| Le ou avant le 24 août 2028 (complété) | - | 16 000 000 |
| Total | 1 350 000 | 16 000 000 |

Les dépenses d'exploration totalisant 16 000 000 \$ incluent un engagement ferme à dépenser de 2 000 000 \$ au cours des 18 premiers mois.

Après avoir acquis une participation initiale de 50 % du projet Galinée, RTEC aura la possibilité d'augmenter sa participation dans le projet Galinée à 70 % (la deuxième option) sur une période de cinq ans suite à l'exercice de la première option en complétant des dépenses d'exploration totalisant un montant additionnel de 54 000 000 \$ (pour un total de 70 000 000 \$ de travaux d'exploration selon l'entente d'option).

Si RTEC acquiert une participation du projet Galinée, les parties formeront une coentreprise et contribueront aux programmes de travaux d'exploration au prorata de leur participation. Si la participation d'une partie est diluée à moins de 10 %, elle sera convertie en une redevance de 2 % NSR, dont la moitié peut être rachetée en contrepartie d'un paiement de 2 000 000 \$.

RTEC est l'opérateur pour la première et deuxième option de l'entente.

5.14 Lasalle

Le 12 janvier 2023 et amendée le 26 octobre 2023, la Société a signé une entente d'option avec 9481-6337 Québec inc. une filiale en propriété exclusive de Cosmos Exploration Ltd (« Cosmos ») qui lui permettait d'acquérir 50 % du projet Lasalle en honorant les conditions suivantes : paiements en espèces de 90 000 \$ (complété) et dépenses d'explorations de 500 000 \$. Cosmos n'a pas rencontré les conditions de dépenses d'exploration avant le 15 septembre 2024 et a choisi de ne pas continuer l'entente d'option.

5.15 Mythril et Elrond

Le 22 novembre 2022, la Société a signé une entente d'option avec Brunswick Exploration inc. (« Brunswick ») en vertu de laquelle Brunswick avait l'option d'acquérir les droits d'exploration pour les minéraux critiques incluant le lithium (excluant cuivre, nickel, zinc, plomb, or, argent, platine et palladium) sur les projets Mythril et Elrond. En vertu de cette entente, Brunswick pouvait acquérir un intérêt initial de 50 %, des projets, sur une période de trois ans, aux conditions suivantes : paiements en espèces de 145 000 \$ (75 000 \$ complété), paiements en actions de 355 000 \$ (75 000 \$ complété) et dépenses d'explorations de 1 500 000 \$. Le 15 octobre 2024, Brunswick a avisé la Société qu'elle terminait l'entente d'option.

Exploration Midland inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Pour les exercices terminés les 30 septembre 2025 et 2024

5.16 Redevances d'Altius Resources Inc. (« Altius »)

Altius a une redevance de 1 % sur les projets Elrond, Helms Deep, Moria, Shire, Mythril et Fangorn.

NORD DU QUÉBEC

5.17 Alliance Ni

Le 20 août 2020, la Société a signé une convention avec Rio Algom Limited, une filiale en propriété exclusive de BHP Group PLC (« BHP ») relativement à la formation d'une alliance stratégique (« l'Alliance Ni ») pour l'exploration de projets pour le nickel sur le territoire du Nunavik, au Québec.

Dans le cadre de la première phase de l'Alliance Ni, BHP financera à 100 % un montant annuel jusqu'à concurrence de 1 400 000 \$, pour une durée minimale de deux ans. Subséquemment, l'entente a été amendée afin d'augmenter la durée minimale pour la phase I jusqu'au 28 février 2026 et d'ajouter un financement de 1 400 000 \$ puis de 3 400 000 \$ additionnel. La Société agit à titre d'opérateur. À sa discrétion, BHP pourra proposer des travaux d'exploration pour un montant additionnel de 700 000 \$ avant d'amener un projet à la deuxième phase.

Si un projet est désigné, la Société sera l'opérateur de cette deuxième phase, sous réserve que BHP puisse, à son choix, devenir opérateur sur n'importe lequel projet désigné. Pour chaque projet désigné, un montant minimum de 700 000 \$ sera investi en travaux d'exploration durant la première année, avec un montant total pouvant atteindre jusqu'à 4 000 000 \$ sur une durée de quatre ans. Durant cette phase, le financement des programmes de travaux approuvés sera assumé par BHP à 75 % et par la Société à 25 %. De plus, pour chaque projet désigné, BHP paiera à la Société un montant de 250 000 \$ au premier et au deuxième anniversaire et un montant de 500 000 \$ au troisième anniversaire, pour un total potentiel de 1 000 000 \$ par projet désigné.

BHP a le droit de cesser de contribuer au financement d'un projet désigné, auquel cas la Société aurait le droit de garder un intérêt de 100 % dans le projet désigné et BHP obtiendrait une redevance de 1 % NSR. La Société aurait le droit de racheter cette redevance moyennant un paiement en espèces unique de 1 500 000 \$. Les paiements pouvant être faits aux termes de cette redevance seront limités à un montant maximal de 3 000 000 \$ par projet désigné.

BHP peut, à son entière discrétion, faire passer un projet désigné à la troisième phase, en tant que projet en coentreprise, avec un intérêt initial de 70 % pour BHP et 30 % pour la Société. BHP serait l'opérateur de tous les projets en coentreprise. Pour chaque projet en coentreprise, BHP versera à la Société la somme de 200 000 \$, après la formation de la coentreprise.

Si l'intérêt de l'une des deux parties venait à être dilué à moins de 10 %, cet intérêt serait converti en une redevance de 1,5 % NSR sur le projet en coentreprise, rachetable pour la somme de 2 500 000 \$ par projet en coentreprise. Les paiements pouvant être faits aux termes de cette redevance seraient limités à un montant maximal de 5 000 000 \$ par projet en coentreprise.

5.18 Alliance Fosse

Le 18 février 2021, la Société a signé une alliance stratégique avec SOQUEM, telle qu'amendée subséquemment, afin d'explorer conjointement la fosse du Labrador. La Société sera le gérant des travaux d'exploration lors de la phase de ciblage et de reconnaissance sur le terrain. Le 16 janvier 2023, SOQUEM et la Société ont signé un contrat de coentreprise sur le projet désigné Nachicapau.

Exploration Midland inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Pour les exercices terminés les 30 septembre 2025 et 2024

5.19 Soissons

Le 27 juillet 2018, la Société a signé une entente de partenariat à 50 % - 50 % avec le Fonds d'exploration minière du Nunavik (« NMEF »), pour explorer un secteur du projet Soissons. Le NMEF est l'opérateur du partenariat. Certains claims sont sujet à une redevance NSR de 2 % qui peut être rachetée en contrepartie d'un paiement de 1 500 000 \$ pour chaque tranche de 1 % pour une somme totale de 3 000 000 \$.

5.20 Willbob

La Société détient le projet Willbob et certains claims sont assujettis aux redevances suivantes :

- 2 % NSR
- 2 % NSR dont 1 % est rachetable sur paiement de 1 000 000 \$.

Le 11 avril 2025, la Société a signé une entente avec Les Ressources Tectonic inc. afin d'acquérir le projet Kan pour un paiement en espèce de 125 000 \$ (40 000 \$ payé à la signature (complété), 40 000 \$ payable au premier anniversaire et 45 000 \$ payable au deuxième anniversaire) et une redevance de 2 % NSR qui peut être rachetée en contrepartie d'un paiement de 1 500 000 \$ pour chaque tranche de 1 % pour une somme totale de 3 000 000 \$.

6. ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION ET OBLIGATIONS LOCATIVES

Le 1er mars 2025, la Société a renouvelé son bail à Rosemère pour 5 ans avec une option de renouvellement de 3 ans. Le loyer annuel est de 42 156 \$ pour la première année et sera augmenté de 3 % annuellement. Un actif au titre de droits d'utilisation de 270 339 \$ et une obligation locative à long terme équivalente ont été enregistrés au 1er mars 2025, avec un taux d'emprunt marginal de 8,25 % et en considérant que l'option de renouvellement serait levée.

7. CAPITAUX PROPRES

7.1 Capital social autorisé

Nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale, avec droit de vote et participatives.

7.2 Placements privés

a) Novembre 2023

Le 16 novembre 2023, la Société a complété un placement privé de 666 666 actions à 0,45 \$ par action, pour un produit brut total de 300 000 \$.

Les 16 et 30 novembre 2023, la Société a complété des placements privés par l'émission d'un total de 2 761 228 actions accréditives à 0,65 \$ chacune pour un produit brut total de 1 794 798 \$. À ces dates, les cours de clôture des actions à la Bourse étaient respectivement de 0,39 \$ et 0,43 \$, ainsi les valeurs résiduelles attribuées à l'avantage lié à la renonciation des actions accréditives sont de 0,26 \$ et 0,22 \$ pour une valeur totale de 713 519 \$ attribuée au passif lié à la prime sur les actions accréditives.

De plus, le 30 novembre 2023, la Société a complété, avec un initiateur de financements par don d'actions accréditives, un placement privé par l'émission d'un total de 666 667 actions accréditives à 0,90 \$ chacune pour un produit brut total de 600 000 \$. À cette date, la valeur résiduelle attribuée à l'avantage lié à la renonciation des actions accréditives est de 0,47 \$ pour une valeur totale de 313 333 \$ attribuée au passif lié à la prime sur les actions accréditives.

Exploration Midland inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Pour les exercices terminés les 30 septembre 2025 et 2024

Dans le cadre des placements privés, la Société a encouru des frais d'émission d'action de 181 210 \$ dont 77 809 \$ d'honoraires d'intermédiation. Des administrateurs et dirigeants ont participé au placement privé accréditif pour un montant total de 174 850 \$ selon les mêmes modalités que les autres investisseurs.

b) Décembre 2024

Le 3 décembre 2024, la Société a complété un placement privé par l'émission d'un total de 6 123 000 actions accréditives à 0,40 \$ chacune pour un produit brut total de 2 449 200 \$. À cette date, le cours de clôture des actions à la Bourse était de 0,33 \$, ainsi la valeur résiduelle attribuée à l'avantage lié à la renonciation des actions accréditives est de 0,07 \$ pour une valeur totale de 428 610 \$ attribuée au passif lié à la prime sur les actions accréditives.

De plus, la Société a aussi complété le 3 décembre 2024 un placement privé de 625 000 actions à un prix de 0,32 \$ par action pour un produit brut total de 200 000 \$.

Dans le cadre des placements privés, la Société a encouru des frais d'émission d'action de 157 274 \$ dont 103 980 \$ d'honoraires d'intermédiation. Des administrateurs et dirigeants ont participé au placement privé accréditif pour un montant total de 216 000 \$ selon les mêmes modalités que les autres investisseurs.

c) Juillet 2025

Le 25 juillet 2025, la Société a complété un placement privé par l'émission de 10 650 000 actions accréditives à 0,475 \$ chacune pour un produit brut total de 5 058 750 \$. À cette date, le cours de clôture des actions à la Bourse était de 0,375 \$, ainsi la valeur résiduelle attribuée à l'avantage lié à la renonciation des actions accréditives est de 0,10 \$ pour une valeur totale de 1 065 000 \$ attribuée au passif lié à la prime sur les actions accréditives. Dans le cadre de ce placement privé, la Société a conclu une convention sur les droits de l'investisseur avec Centerra Gold Inc. (« Centerra ») en vertu de laquelle, sous réserve de certaines conditions, Centerra bénéficie de certains droits, notamment celui de participer à de futures émissions d'actions afin de maintenir son pourcentage de détention d'actions de la Société.

De plus, la Société a complété un placement privé de 3 181 819 actions à un prix de 0,33 \$ par action pour un produit brut total de 1 050 000 \$.

Dans le cadre des placements privés, la Société a encouru des frais d'émission d'action de 145 392 \$.

7.3 Politiques et procédures de gestion du capital

En matière de gestion du capital, les objectifs de la Société sont de maximiser le rendement pour les actionnaires, maintenir une structure du capital optimale pour réduire le coût du capital, préserver sa capacité de poursuivre son exploitation ainsi que ses programmes d'acquisition et d'exploration de propriétés minières. Au besoin, la Société lève des fonds dans le marché des capitaux. La Société ne se finance pas à l'aide d'emprunts à long terme, car elle ne génère pas de revenus d'exploitation. Il n'y a pas de politique de versement de dividendes. La Société n'a aucune exigence en matière de capital à laquelle elle est soumise en vertu de règles extérieures, exigences réglementaires ou contractuelles à moins qu'elle complète un placement accréditif, dans quel cas, les fonds sont réservés aux travaux d'exploration.

Exploration Midland inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Pour les exercices terminés les 30 septembre 2025 et 2024

8. RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL

8.1 Salaires

| | Exercice 25 | Exercice 24 |
|---|--------------------|--------------------|
| Salaires et primes | \$ 1 414 842 | \$ 1 398 336 |
| Jetons des administrateurs | 113 000 | 113 000 |
| Avantages sociaux | 121 024 | 121 018 |
| | 1 648 866 | 1 632 354 |
| Moins : salaires et charges sociales capitalisés aux actifs d'E&E | (779 679) | (719 543) |
| Salaires présentés à l'état consolidé du résultat global | 869 187 | 912 811 |

8.2 Rémunération à base d'actions

| | Exercice 25 | Exercice 24 |
|--|--------------------|--------------------|
| Rémunération à base d'actions | \$ 170 275 | \$ 207 340 |
| Moins : rémunération à base d'actions capitalisée aux actifs d'E&E | (48 794) | (58 722) |
| Rémunération à base d'actions présentée à l'état consolidé du résultat global | 121 481 | 148 618 |

La Société a un régime d'options d'achat d'actions (le « Régime »). Le nombre d'actions ordinaires attribué est déterminé par le conseil d'administration. Le 5 décembre 2024, la Société a modifié son régime d'options d'achat d'actions (le « Régime ») dans le but d'augmenter de 8 200 000 à 9 300 000 le nombre d'actions pouvant être émises aux termes du Régime, de prévoir la nécessité d'obtenir l'approbation des actionnaires désintéressés pour prolonger la durée des options attribuées à des initiés, d'éliminer la possibilité de lever les options sans décaissement et de prévoir que tout rajustement à la rémunération en titres attribuée ou émise dans le cadre du Régime, autre que dans le cadre d'un regroupement de titres ou d'un fractionnement de titres, est assujetti au consentement préalable de la Bourse. Le prix d'exercice de toute option attribuée dans le cadre du régime sera établi par le conseil d'administration au moment de l'attribution et ne pourra être inférieur au cours de clôture le jour précédent l'octroi. La durée d'une option ne dépassera pas dix ans à compter de la date d'attribution. Les options sont normalement acquises à raison de 1/6 par 3 mois à partir de la date de l'octroi, à moins qu'il ne soit décidé autrement par le conseil d'administration.

Le 15 février 2024, la Société a octroyé à ses administrateurs, dirigeants et employés 840 000 options d'achat d'actions, au prix de 0,39 \$, valables pendant 10 ans. Ces options ont été octroyées à un prix égal au cours du marché à la clôture la veille de l'octroi. La juste valeur de ces options d'achat d'actions s'élève à 0,21 \$ par option, pour une valeur totale de 176 400 \$. La juste valeur des options octroyées a été estimée à l'aide du modèle Black-Scholes à partir des hypothèses suivantes : taux d'intérêt sans risque de 3,52 %, volatilité prévue de 54,5 %, aucun dividende par action et durée prévue des options de 6 ans.

Le 13 février 2025, la Société a octroyé à ses administrateurs, dirigeants et employés 800 000 options d'achat d'actions, au prix de 0,33 \$, valables pendant 10 ans. Ces options ont été octroyées à un prix supérieur au cours du marché à la clôture la veille de l'octroi. La juste valeur de ces options d'achat d'actions s'élève à 0,21 \$ par option, pour une valeur totale de 168 000 \$. La juste valeur des options octroyées a été estimée à l'aide du modèle Black-Scholes à partir des hypothèses suivantes : taux d'intérêt sans risque de 3,12 %, volatilité prévue de 50,5 %, aucun dividende par action et durée prévue des options de 10 ans.

Exploration Midland inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Pour les exercices terminés les 30 septembre 2025 et 2024

La durée prévue des options a été estimée en considérant des situations comparables pour des sociétés similaires à la Société. La volatilité prévue est déterminée en calculant la volatilité historique du prix des actions ordinaires de la Société précédant la date d'émission et pour une période correspondant à la durée de vie prévue des options.

Les opérations sur les options d'achat d'actions en circulation se détaillent comme suit :

| | Exercice 25 | | Exercice 24 | |
|--|------------------|-----------------------------|------------------|-----------------------------|
| | Nombre d'options | Prix moyen pondéré de levée | Nombre d'options | Prix moyen pondéré de levée |
| Solde au début de l'exercice | 6 260 000 | \$ 0,75 | 6 000 000 | \$ 0,81 |
| Octroyées | 800 000 | 0,33 | 840 000 | 0,39 |
| Expirées | (420 000) | 0,60 | (580 000) | 0,85 |
| Solde à la fin de l'exercice | 6 640 000 | 0,71 | 6 260 000 | 0,75 |
| Solde à la fin de l'exercice exerçable | 6 106 668 | 0,74 | 5 700 000 | 0,79 |

Les options d'achat d'actions en circulation et exerçables au 30 septembre 2025 sont les suivantes :

| Nombre d'options en circulation | Nombre d'options exerçables | Prix de levée | Date d'expiration |
|---------------------------------|-----------------------------|---------------|-------------------|
| | | \$ | |
| 485 000 | 485 000 | 1,10 | 11 août 2026 |
| 50 000 | 50 000 | 1,13 | 23 novembre 2026 |
| 530 000 | 530 000 | 1,14 | 21 février 2027 |
| 100 000 | 100 000 | 1,04 | 10 mai 2027 |
| 550 000 | 550 000 | 0,89 | 15 février 2028 |
| 545 000 | 545 000 | 1,03 | 18 février 2029 |
| 605 000 | 605 000 | 0,72 | 13 février 2030 |
| 510 000 | 510 000 | 0,82 | 11 février 2031 |
| 80 000 | 80 000 | 0,88 | 18 mars 2031 |
| 80 000 | 80 000 | 0,75 | 8 septembre 2031 |
| 705 000 | 705 000 | 0,54 | 24 février 2032 |
| 760 000 | 760 000 | 0,54 | 9 février 2033 |
| 840 000 | 840 000 | 0,39 | 15 février 2034 |
| 800 000 | 266 668 | 0,33 | 13 février 2035 |
| 6 640 000 | 6 106 668 | | |

8.3 Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de la Société inclus le président et la cheffe de la direction financière ainsi que les membres du conseil d'administration. La rémunération des principaux dirigeants comprend les charges suivantes :

| | Exercice 25 | Exercice 24 |
|--|----------------|----------------|
| | \$ | \$ |
| Avantages à court terme | | |
| Salaires incluant les primes et avantages sociaux | 537 935 | 633 721 |
| Honoraires | 95 432 | 100 854 |
| Honoraires enregistrés dans les frais d'émission d'actions | 12 962 | 10 584 |
| Salaires incluant les primes et avantages capitalisés dans les frais d'E&E | - | 3 990 |
| Avantages à long terme | | |
| Rémunération à base d'actions | 91 043 | 110 854 |
| Total de la rémunération | 737 372 | 860 003 |

Exploration Midland inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Pour les exercices terminés les 30 septembre 2025 et 2024

La Société a des contrats d'emploi ou de services consultatifs avec certains membres de la haute direction, lesquels prévoient, entre autres, une indemnité de départ équivalente à la rémunération de 18 mois à 24 mois de salaire de base ou services consultatifs dans le cas d'une cessation d'emploi sans motif valable ou d'un changement de contrôle pour un montant total de 884 693 \$.

8.4 Transactions entre parties liées

En plus des montants divulgués à la note 8.3 et ailleurs dans les États Financiers sur la rémunération des principaux dirigeants, voici les transactions entre parties liées :

Dans le cours normal des affaires :

- Une société au sein de laquelle un administrateur est associé a facturé des honoraires professionnels totalisant 69 987 \$ jusqu'en février 2024, date de fin de son mandat en tant qu'administrateur dont 20 879 \$ ont été comptabilisés à l'état consolidé du résultat global et 49 108 \$ ont été comptabilisés comme frais d'émission d'actions.
- Une société contrôlée par une dirigeante a facturé des honoraires professionnels totalisant 48 068 \$ (62 412 \$ durant l'Exercice 24) pour son équipe ;
- Au 30 septembre 2025, le montant dû aux parties liées s'élevait à 5 588 \$ (9 986 \$ au 30 septembre 2024).

9. PERTE NETTE PAR ACTION

Le calcul du résultat de base par action est effectué à partir du résultat de l'année divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'année. En calculant le résultat dilué par action, les actions ordinaires potentielles, telles que les options et les bons de souscription, n'ont pas été prises en considération, car leur conversion aurait pour effet de diminuer la perte par action et aurait donc un effet anti-dilutif.

| | Exercice 25 | Exercice 24 |
|---|--------------------|--------------------|
| Résultat net | (2 124 246) \$ | (1 953 146) \$ |
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation | 94 974 538 | 86 315 245 |
| Résultat de base et dilué par action | (0,02) \$ | (0,02) \$ |

10. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La dépense d'impôt différé est constituée des éléments suivants :

| | Exercice 25 | Exercice 24 |
|---|--------------------|--------------------|
| Dépense d'impôt différé | - | - |
| Prime sur émission d'actions accréditives | (428 710) | (1 026 852) |
| Recouvrement d'impôt | (428 710) | (1 026 852) |

Exploration Midland inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Pour les exercices terminés les 30 septembre 2025 et 2024

Les différences entre la provision pour impôt figurant sur les États Financiers et la provision pour impôt calculée selon le taux d'imposition statutaire combiné canadien se détaillent comme suit :

| | Exercice 25 | Exercice 24 |
|---|--------------------|--------------------|
| | \$ | \$ |
| Résultat net avant impôts sur les bénéfices | (2 124 246) | (2 979 998) |
| Impôts au taux d'imposition de base combiné fédéral et provincial de 26,50 % (26,50 % en 2024) | (562 925) | (789 700) |
| Dépenses non déductibles | 32 200 | 39 400 |
| Incidence fiscale de la renonciation aux déductions de dépenses admissibles en faveur des porteurs d'actions accréditives | 649 200 | 634 600 |
| Amortissement des primes sur les actions accréditives | (428 710) | (1 026 852) |
| Différences temporelles non comptabilisées | (82 700) | 107 137 |
| Autres éléments | (35 775) | 8 563 |
| Recouvrement d'impôt | (428 710) | (1 026 852) |

La réalisation de bénéfices imposable est dépendante de plusieurs facteurs, incluant la vente de propriétés. Les actifs d'impôts différés sont reconnus seulement dans la mesure où il est probable que suffisamment de bénéfices imposables futurs seront réalisés afin de permettre de récupérer l'actif correspondant. En conséquence, certains actifs d'impôt différés n'ont pas été comptabilisés : ces actifs d'impôts différés non comptabilisés totalisent 128 000 \$ (118 000 \$ au 30 septembre 2024).

Les composantes importantes des actifs et passifs d'impôt différés sont les suivantes :

| | Au 30 septembre 2025 | Au 30 septembre 2024 |
|---|----------------------------|----------------------------|
| | \$ | \$ |
| Actifs d'impôts différés | | |
| Pertes autres qu'en capital | 6 055 000 | 5 649 000 |
| Dons | 16 000 | 19 000 |
| Frais d'émission d'actions et de bons de souscription | 122 000 | 93 000 |
| Obligations locatives | 69 000 | 14 000 |
| Total des actifs d'impôts différés | 6 262 000 | 5 775 000 |
| Passifs d'impôts différés | | |
| Actifs d'E&E | 6 052 000 | 5 647 000 |
| Gain (perte) non-réalisé sur actions cotées | 1 000 | (1 000) |
| Actifs au titre de droits d'utilisation | 66 000 | 11 000 |
| Crédit d'impôt | 15 000 | - |
| Total des passifs d'impôts différés | 6 134 000 | 5 657 000 |
| Actifs d'impôt différés non reconnus | 128 000 | 118 000 |

Exploration Midland inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Pour les exercices terminés les 30 septembre 2025 et 2024

Au 30 septembre 2025, les dates d'expiration des pertes disponibles afin de réduire les bénéfices imposables futurs sont les suivantes:

| | Fédéral | Provincial |
|------|-----------|------------|
| | \$ | \$ |
| 2026 | 78 000 | 69 000 |
| 2027 | 126 000 | 112 000 |
| 2027 | 177 000 | 183 000 |
| 2028 | 540 000 | 514 000 |
| 2029 | 645 000 | 631 000 |
| 2030 | 726 000 | 713 000 |
| 2031 | 677 000 | 663 000 |
| 2032 | 748 000 | 736 000 |
| 2033 | 906 000 | 891 000 |
| 2034 | 760 000 | 749 000 |
| 2035 | 820 000 | 790 000 |
| 2036 | 1 062 000 | 1 048 000 |
| 2037 | 1 360 000 | 1 343 000 |
| 2038 | 1 275 000 | 1 261 000 |
| 2039 | 1 501 000 | 1 481 000 |
| 2040 | 2 822 000 | 1 650 000 |
| 2041 | 2 304 000 | 2 755 000 |
| 2042 | 2 262 000 | 2 508 000 |
| 2043 | 1 304 000 | 1 295 000 |
| 2044 | 1 514 000 | 1 505 000 |
| 2045 | 1 550 000 | 1 550 000 |

Tous les travaux d'exploration imposés par les financements accréditifs de novembre 2023 ont été réalisés avant le 30 septembre 2024. Au 30 septembre 2025, tous les travaux d'exploration imposés par les financements accréditifs de décembre 2024 ont été réalisés avant le 30 septembre 2025 alors que pour le financement de juillet 2025, qu'il reste 5 058 037 \$ de travaux à exécutés avant le 31 décembre 2026.

11. INSTRUMENTS ET RISQUES FINANCIERS

La Société est exposée à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses opérations et de ses activités d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de la Société. La Société ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives. Les principaux risques financiers auxquels la Société est exposée ainsi que la politique en matière de gestion des risques financiers se détaillent comme suit:

11.1 Risques de marché

Risque lié à la juste valeur du taux d'intérêt

Puisque les certificats de placement garantis sont à taux d'intérêt fixe, la Société n'est pas exposée au risque de fluctuation de taux d'intérêt. Les autres actifs et passifs financiers ne portent pas d'intérêt et donc n'exposent pas la Société à des risques liés aux taux d'intérêt.

Exploration Midland inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Pour les exercices terminés les 30 septembre 2025 et 2024

Risque lié aux actions cotées

Le risque de marché des actions cotées est le risque que la juste valeur d'un instrument financier varie en raison de la conjoncture dans le secteur minier canadien et des fluctuations des marchés boursiers. En ce qui concerne les placements évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, une variation de plus ou moins 20 % des cours du marché au 30 septembre 2025 se solderait par une variation du résultat net estimée à 25 031 \$.

11.2 Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une des parties à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. La Société est assujettie à des risques de crédit par la trésorerie et équivalents de trésorerie, les placements et les comptes débiteurs. La Société réduit le risque de crédit en maintenant une partie de la trésorerie et équivalents de trésorerie et ses placements dans des instruments financiers détenus chez une banque à charte canadienne, un courtier détenu par une banque à charte ou une société indépendante courtier en valeurs mobilières membre du Fonds canadien de protection des épargnants.

Durant l'Exercice 2025, les placements comprennent des certificats de placement garanti par des banques canadiennes ou par le Fonds canadien de protection des épargnants. La Société vise à signer des ententes de partenariat avec des sociétés établies et elle suit leur situation de trésorerie de près afin de réduire les risques de crédit sur les comptes débiteurs. La valeur comptable de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des investissements représente le risque de crédit maximum. Néanmoins, la direction considère le risque de crédit minimal et davantage de divulgation ne serait pas significative.

11.3 Risque de liquidités

Le risque de liquidités est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Au 30 septembre 2025, la Société a un fonds de roulement 7 172 674 \$ incluant des trésorerie et équivalents de trésorerie de 1 868 473 \$. La direction est d'avis que la Société dispose de fonds suffisants pour payer ses dépenses générales et administratives courantes, pour engager les dépenses d'exploration et d'évaluation prévues et pour honorer ses passifs, obligations et engagements existants dans les douze mois à venir lorsqu'ils seront exigibles. La Société devra périodiquement chercher à obtenir du financement et malgré le fait qu'elle ait réussi dans le passé, il n'y a aucune garantie de réussite pour l'avenir.

11.4 Juste valeur

La valeur comptable de l'encaisse, placements, comptes débiteurs, comptes créditeurs et charges à payer, avances reçues pour travaux d'exploration à venir et obligations locatives est considérée être une approximation raisonnable de leur juste valeur de par leur maturité à court terme et ainsi que des termes contractuels de ces instruments.

La juste valeur estimative est établie à la date de l'état consolidé de la situation financière en fonction de l'information pertinente sur le marché et d'autres renseignements sur les instruments financiers.

La juste valeur des actions cotées évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net est établie au moyen du cours de clôture dans le marché actif le plus avantageux pour cet instrument auquel la Société a facilement accès et ainsi est classée comme niveau 1 dans la hiérarchie des justes valeurs.

Exploration Midland inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Pour les exercices terminés les 30 septembre 2025 et 2024

12. INFORMATIONS ADDITIONNELLES RELATIVEMENT AU TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

| | Exercice 25 | Exercice 24 |
|---|-------------|-------------|
| Rémunération à base d'actions incluse dans les frais d'E&E | \$ 48 794 | \$ 58 722 |
| Additions aux propriétés d'exploration et les comptes créditeurs et charges à payer | 404 390 | 282 606 |
| Crédits d'impôt à recevoir comptabilisés en réduction des frais d'E&E | 128 283 | 69 554 |
| Actions cotées reçues pour paiement sur option | - | 175 000 |
| Intérêts reçus | 287 285 | 270 891 |

13. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

13.1 Projet Lewis

Le 14 novembre 2025, la Société a signé une entente d'option définitive avec une filiale indirecte à part entière de Barrick en vertu de laquelle Barrick peut acquérir une participation de 75 % du projet Lewis en contrepartie de paiements en espèce totalisant 750 000 \$ et de travaux d'exploration pour un montant total de 12 000 000 \$, sur une période de sept ans. Barrick est l'opérateur. Voici les faits saillants des engagements pour l'option d'acquérir une participation initiale de 51 % et former une coentreprise :

| | Paiements en espèces | Dépenses d'exploration | |
|---|----------------------|------------------------|-----------------------|
| | Engagement | Complété | Engagement |
| À la signature d'une entente définitive | \$ 50 000 | \$ 50 000 | \$ - |
| Le ou avant le 31 décembre 2026 | 50 000 | - | 200 000 ¹⁾ |
| Le ou avant le 31 décembre 2027 | 75 000 | - | 1 300 000 |
| Le ou avant le 31 décembre 2028 | 75 000 | - | 1 500 000 |
| Total | 250 000 | 50 000 | 3 000 000 |

1) Engagement ferme de 200 000 \$.

Au cours des deux années suivantes, Barrick pourra acquérir une participation additionnelle de 9 % dans la coentreprise, portant sa participation totale à 60 %, en contrepartie de paiements en espèces totalisant 200 000 \$ et de dépenses d'exploration d'au moins 1 500 000 \$.

Enfin, au cours des deux années subséquentes, Barrick pourra acquérir une participation additionnelle de 15 % dans la coentreprise, portant sa participation totale à 75 %, en contrepartie de paiements en espèces totalisant 300 000 \$ et de dépenses d'exploration d'au moins 7 500 000 \$.

Si Barrick n'exerce pas ou ne mène pas à terme la première option de financement de la coentreprise ou la deuxième option de financement de la coentreprise, les participations dans la coentreprise seront assujetties à tout ajustement subséquent des participations apporté conformément aux modalités de financement proportionnel et de dilution prévues à l'entente de coentreprise. La dilution d'une participation dans la coentreprise à moins de 10 % entraînera la conversion de la participation dans la coentreprise en une redevance de 2 % des NSR assortie d'un droit de rachat de 50 % de la redevance (1 % NSR) pour la somme de 1 500 000 \$.